



Mariage avec un sans papiers

Par **enzoo**, le **22/03/2011** à **16:22**

Bonjour,
je vous explique en quelques mots ma situation

je suis avec un algérien sans papiers qui est rentré en France avec un visa court séjour au mois d'août et on va se marié au mois d'avril prochain
ce que j'ai entendu c'est qu'il y a une nouvelle lois qui dis que mon futur mari doit attendre 6 mois de vie commune après la date du mariage afin de commencer les démarches administratives pour l'obtention d'un titre de séjour,
est ce vrais?qu'elles sont les risques de la régularisation?peuvent ils le renvoyé dans son pays d'origine?

merci

Par **chatona**, le **23/03/2011** à **09:44**

bjr si il es rentré avec un visa court sejout o contraire ps de souci o bout de 6 mois de vie commune avec tout les preuve vous pouvez alors deposez un dossier a la prefecture de votre domicile vous dependez de quel departemnt ??

Par **enzoo**, le **23/03/2011** à **13:02**

bjr merci pour la réponse, donc c après le mariage qu'on doit attendre 6 mois de vie

commune?et quelle genre de preuves? puisqu'il sera tjr sans papiers alors qu'il pourra ni travaillé ni sortir?est ce qu'il pourra circulé avec le livret de famille? est ce que après le mariage j'irai a la préfecture ou dois je attendre 6 mois?

merci

Par **enzoo**, le **23/03/2011** à **13:04**

pr le département c Grenoble,en plus chui héberger chè ma mère

Par **chatona**, le **24/03/2011** à **15:58**

et bien il vous faut facture edf sur vos 2 nom +telecom +document qui prouve que vous vivez ensemble voila donc essaier de trouver vite un appartement .